REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002158-20210120-2021-15BIS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/01/2021

N°2021 - 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 20 janvier à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent. Etaient représentés : BARTOLI Jean-Christophe, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle. Etaient absents : BARTOLI Jean-Christophe, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle. Secrétaire de séance : BOILET Florence *Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

Objet : Ouverture des commerces de détail les dimanches sur la commune de Pianottoli-Caldarello - Dérogation au repos dominical - ANNEE 2021

Le maire rappelle qu'en son article L 3132-26 du code du travail issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », il est mentionné que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal,

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI,

Considérant les courriers adressés aux deux centres commerciaux de la commune de Pianottoli-Caldarello, SAS VIAGENTI et SARL MANICCIA Distribution, pour connaître leurs intentions en matière d'ouverture de leurs commerces les dimanches de l'année 2021,

Considérant les réponses reçues des deux centres commerciaux et les dates communes d'ouverture retenues par la municipalité pour permettre aux deux centres commerciaux d'ouvrir les mêmes 12 dimanches en 2021,

Considérant la décision n°9 de la séance 10/2020 du 2 décembre 2020 de la Communauté de Commune du Sud-Corse validant la proposition de la commune de Pianottoli-Caldarello,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'arrêter le calendrier, des dates relatives aux douze ouvertures dominicales de l'année 2021, dans les deux centres commerciaux de la commune, comme suit :

Dimanche 27 juin 2021	Dimanche 8 août 2021
Dimanche 4 juillet 2021	Dimanche 15 août 2021
Dimanche 11 juillet 2021	Dimanche 22 août 2021
Dimanche 18 juillet 2021	Dimanche 29 août 2021
Dimanche 25 juillet 2021	Dimanche 5 septembre 2021
Dimanche 1er août 2021	Dimanche 19 décembre 2021

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	1
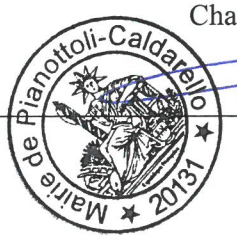
Affichée et transmise en Préfecture le : 20/01/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 20 janvier 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 /01/2021 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI